

Monsieur François TIMMERMANS
Fonctionnaire délégué
Direction de l'Urbanisme - A.A.T.L.
Région de Bruxelles-Capitale
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : 04/PFU/187890 (DU)
SD/2043-0518/04/2006-340PR (DMS)
N/réf. : Gm/BX12.1054/s.440
Annexe : 1 dossier + complément d'étude en 4 exemplaires

Bruxelles, le

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : BRUXELLES. Avenue Franklin Roosevelt. Hôtel Empain. Restauration et réaménagement en musée. Demande de permis unique. Avis conforme.
Dossier traité par S. De Bruycker(DU) et S. Duquesne (DMS).

En réponse à votre lettre du 11 juin 2008, réceptionnée le 13 juin, et après avoir examiné les compléments d'étude demandés par la CRMS lors de sa séance du 25 juin 2008, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 3 septembre 2008 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis ***un avis conforme favorable sous réserve.***

Dans le complément d'étude introduit auprès de la CRMS, l'auteur de projet répond à la majorité des questions et remarques formulées par la Commission lors de sa séance du 25 juin dernier. Il a notamment introduit des plans « room by room » indiquant de manière précise les différentes interventions de restauration ou de restitution à prévoir. En outre, certaines options du projet ont été adaptées selon les remarques de la CRMS. La Commission se réjouit de cette évolution positive et félicite l'auteur de projet du travail conséquent qu'il a réalisé depuis la demande de complément d'étude. Elle estime que les réponses apportées à sa demande sont de manière générale satisfaisante et permettront de restaurer l'hôtel Empain dans les règles de l'art. Toutefois, un accompagnement soutenu de la part de la DMS durant le chantier s'impose, comme prévu par le dossier. La CRMS se tient également à la disposition de l'auteur de projet et du maître de l'ouvrage pour répondre à certaines questions qui pourraient apparaître au cours des travaux ou pour affiner éventuellement certaines options (p.ex. au niveau des teintes définitives à retenir pour les différentes pièces).

Considérant l'évolution positive du dossier, la CRMS émet un avis favorable sur le projet de restauration de l'hôtel Empain, tout en formulant les réserves suivantes sur des points qui demandent d'être revus ou d'être étudiés de manière plus approfondie. Il convient de présenter les réponses à ces points au gestionnaire du dossier à la DMS.

- Reconstitution des volumes disparus

Le complément d'étude introduit des nouvelles propositions pour la restitution de certains volumes d'origine qui ont disparus lors des travaux réalisés en infraction. Il s'agit, notamment, de la chambre et la salle de bains de Madame et de la division entre la chambre d'amis et le petit salon jouxtant la chambre de Monsieur au premier étage. ***Pour ce qui concerne le premier point, la Commission souscrit à la nouvelle proposition. Par contre, elle demande d'améliorer la division prévue entre la chambre d'amis et le salon du 1^e étage.*** En, effet, la proposition actuelle consiste à placer une simple cloison entre ces deux pièces, flanquée de part et d'autre d'une baie. La CRMS estime que cette disposition mérite d'être améliorée en ***ajoutant des amorces de murs*** (« têtes de mur ») de l'autre côté des deux baies (côté opposé de la nouvelle division), pour augmenter la lisibilité et la cohérence des deux pièces par rapport aux plafonds reconstitués. ***Les nouveaux détails devront être présentés pour approbation de la DMS.***

- Restitution/restauration des finitions intérieures

Remarques générales

- La CRMS constate que l'option de restituer, dans certaines pièces, un revêtement mural en tissu tendu a été abandonnée dans le complément d'étude. La CRMS déplore cette évolution. Elle estime qu'il y a lieu de revenir à de la soie tendue, et ce au moins dans les pièces les plus représentatives (par exemple le salon intime, la chambre de Monsieur, etc.), où des boiseries en bois précieux polis étaient combinées à ce type de revêtement. En effet, la réalisation d'un simple enduit peint constituerait, dans ces pièces, une faute de conception. ***La Commission demande, dès lors, de faire une nouvelle proposition de tentures murales en soie tendue pour les principales pièces à restaurer. Un échantillon de ce tissu et sa mise en oeuvre (qui pourrait présenter un aspect sobre et homogène) seront présentés au préalable à la DMS.***

- ***L'inventaire des interrupteurs d'origine doit encore être détaillé. En outre, la CRMS demande de poursuivre la recherche sur le modèle des nouveaux interrupteurs afin de les faire correspondre davantage aux modèles d'origine. Une nouvelle proposition dans ce sens sera soumise à l'approbation de la DMS.***

- ***la CRMS demande de proscrire l'utilisation d'une peinture acrylique dans les pièces classées en faveur de système de peinture traditionnelle (nature exacte à vérifier selon les locaux et les sondages). En outre, des essais de mise en couleur doivent être systématiquement soumis à la DMS afin de pouvoir ajuster et affiner les teintes définitives en temps utile.***

Remarques ponctuelles

- ***le calepinage du revêtement en marbre du sol de la salle de bain de Monsieur ne correspond pas à celui d'origine, tel que visible sur les anciennes photos. Ce point doit être rectifié.***

- ***la teinte du plafond de la salle de bain de Monsieur doit être précisée.***

- ***Une proposition concrète de restitution des luminaires dans la salle de bain de Monsieur doit être présentée à la DMS.***

- restitution du mobilier d'origine

Selon le complément, la reconstitution des vitrines d'origine qui se situaient sur la coursive (au premier étage) serait réalisée lors d'une phase ultérieure. Par contre, la présente phase de travaux comprendrait la réalisation de nouvelles pièces de mobilier qui n'existaient pas à l'origine (notamment le meuble prévu contre la nouvelle cloison entre le petit salon et la chambre d'amis du 1^e étage). ***La Commission estime qu'il y a lieu de donner priorité à la restitution du mobilier d'origine qui se situait sur la coursive, car il faisait intégralement partie de l'architecture de ce volume et il était parfaitement assimilé à l'ensemble de son décor. Elle insiste, dès lors, pour***

que la restitution de ces vitrines soit reprise dans la présente phase des travaux, quitte à postposer la réalisation de la nouvelle vitrine entre les deux pièces mentionnées ci-dessus à une phase ultérieure. Les détails d'exécution des vitrines restitués conformément au modèle d'origine doivent être soumis à l'approbation de la DMS.

- restauration des façades et toitures

- La CRMS continue à s'interroger sur la nécessité de remplacer une seule plaque du revêtement en granit de Baveno. En effet, la plaque en question est localisée à un endroit peu visible et il semble à l'heure actuelle qu'on n'est pas encore certain de pouvoir retrouver un matériau identique sur le marché. En outre, en déposant la plaque en question, on risque d'abîmer les plaques situées autour. **Dès lors, la Commission préconise de rechercher une technique pour consolider la plaque (sans démontage), plutôt que de la remplacer. Une nouvelle proposition sur ce point sera soumise pour approbation à la DMS.**

- le modèle des nouvelles portes de garage en façade arrière pourrait être amélioré. Une nouvelle proposition sera soumise pour approbation à la DMS.

- **Pour ce qui concerne la conciergerie, la Commission confirme son avis défavorable quant à la création d'une nouvelle double porte dans la façade principale, à la place d'une baie de fenêtre.** Cette intervention nuirait à la composition de cette façade et n'est pas indispensable au bon fonctionnement de l'édifice. **La CRMS demande de conserver la baie telle quelle ou de l'aligner sur celles situées à sa gauche.**

Veillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos sentiments distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

G. VANDERHULST
Président ff.

c.c. à : AATL –DMS (S. Duquesne)